

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc.4440/09
21 octobre 2009
Original: espagnol

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008

Ce rapport est distribué aux missions permanentes près l'OEA
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000

www.oea.org

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Equateur
El Salvador
Etats-Unis
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela

Le 10 septembre 2009

Monsieur José Miguel Insulza

Secrétaire général de
l'Organisation des États Américains
Washington, D.C.

SG/OIG-27/09

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Ce Bureau vous fait parvenir des rapports d'activité afin que ceux-ci soient transmis au Conseil permanent, conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.

Linda P. Fealing
Inspecteur général

Pièces jointes



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000

www.oea.org

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Equateur
El Salvador
Etats-Unis
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela

Le 10 septembre 2009

Monsieur l'Ambassadeur Pedro Oyarce Yuraszeck

Représentant permanent du Chili
près l'Organisation des États Américains
Président du Conseil permanent
Washington, DC

Monsieur le Président,

En application de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général et la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95), je vous fais parvenir ci-joint, pour examen par le Conseil permanent, le Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Linda P. Fealing
Inspecteur général

Pièces jointes

Rapport annuel de l'Inspecteur général

1^{er} janvier – 31 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	- 1 -
I. INTRODUCTION	- 7 -
II. INFORMATIONS GÉNÉRALES	- 7 -
A. Mandat.....	- 7 -
B. Qualité des travaux	- 9 -
C. Mécanisme utilisé par l'OIG pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations.....	- 9 -
III. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS D'AUDIT	- 10 -
A. Audits complètement terminés.....	- 10 -
B. Types d'audit.....	- 13 -
C. Commentaires du SG/OEA aux rapports de l'OIG.....	- 14 -
D. Suivi des audits.....	- 15 -
E. Services conseils	- 16 -
IV. RAPPORTS D'ACTIVITÉ.....	- 16 -
V. PARTICIPATION DE L'OIG À DES RÉUNIONS	- 16 -
VI. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2009	- 17 -
VII. DOTATION EN PERSONNEL	- 19 -
VIII. CRÉDITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE	- 20 -
IX. INDÉPENDANCE.....	- 21 -

X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS.....	- 21 -
Annexe I - Liste des audits réalisés.....	- 22 -
Annexe II - Liste des audits par secteur technique.....	- 23 -
Annexe III - Programme de travail pour l'année 2009.....	- 24 -

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les Normes générales de fonctionnement qui régissent les opérations du Secrétariat général exigent que le Secrétaire général mette en place des procédures de vérification interne appropriées afin de garantir le respect des normes et des règlements moyennant la réalisation d'une analyse sélective des transactions officielles et des procédures opérationnelles ayant trait aux ressources gérées par le Secrétariat général. Le Bureau de l'Inspecteur général est la dépendance responsable de mener des procédures d'audit interne. L'Instruction 95-05 établit que le Bureau de l'Inspecteur général a pour objet de conseiller et d'aider le Secrétaire général, et à travers celui-ci les sous-secrétaires, les directeurs et les autres fonctionnaires d'encadrement du Secrétariat général, à s'acquitter correctement de leurs responsabilités en mettant à leur disposition des analyses, des évaluations, des enquêtes, des recommandations et des commentaires pertinents sur les activités qu'il a analysées.

L'Inspecteur général a élaboré des rapports relatifs à douze audits pendant l'année qui a pris fin le 31 décembre 2008. Les audits réalisés pendant l'année 2008 ont compris, entre autres, l'examen des processus opérationnels et des transactions exécutés dans les dépendances du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) et du Sous-secrétariat aux questions politiques (SAP) au siège ainsi que dans sept bureaux hors siège de l'OEA et dans deux Unités techniques pour les projets du SG/OEA. Il a examiné les dépenses et les rapports sur l'état d'avancement de vingt-quatre (24) projets (dont 15 étaient financés par des fonds spécifiques et 9 par le FEMCIDI) afin de déterminer si les activités ont été exécutées conformément aux termes des accords signés et si les objectifs ont été atteints d'une manière efficace en termes de coûts. Les résultats des audits réalisés par l'OIG ont abouti à cinquante-deux recommandations destinées à améliorer constamment les performances des programmes moyennant le perfectionnement des procédures opérationnelles et des directives relatives aux procédures, la gestion rationnelle des ressources et la reddition de comptes en matière de gestion. Tous les rapports présentés par l'Inspecteur général ont été approuvés par le Secrétaire général. L'Annexe 1 établit une distinction entre les audits portant sur les opérations et ceux qui portent sur la conformité et l'Annexe 2 donne la liste des audits qui ont été menés à bonne fin en 2008, par secteur technique.

L'Instruction 05-08 corr. 1, émise le 14 avril 2005, trace dans ses grandes lignes la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation d'actes d'inconduite financière et administrative et à protéger les personnes dénonçant des irrégularités, les informateurs et les témoins contre les représailles que pourrait motiver le fait d'avoir signalé ces allégations. L'Inspecteur général maintient une ligne téléphonique directe pour le signalement des actes d'inconduite financière. Toutes les questions qui sont soumises à l'attention de l'Inspecteur général aux fins d'enquête sont comparées aux informations disponibles afin de déterminer leur crédibilité et l'impact qu'elles auraient sur les contrôles internes. Les questions soumises à l'OIG en 2008, par l'intermédiaire de la ligne téléphonique directe, qui constituaient un risque inhérent aux contrôles internes du Secrétariat général ou les anomalies identifiées dans les règlements et les politiques en vigueur ont fait l'objet d'une enquête aux fins d'adoption des mesures appropriées.

Le taux de mise en application des recommandations approuvées est un facteur utile pour déterminer le succès des services d'audit dispensés par l'OIG. Le succès et l'utilité de la fonction d'audit dépendent de la valeur et de l'importance que les cadres supérieurs accordent à cette fonction et de la manière dont celle-ci est intégrée aux activités opérationnelles du SG/OEA. L'Inspecteur général est consciente des efforts que déploie en permanence le Secrétariat général

pour corriger les faiblesses en matière de contrôles internes détectées par l'OIG ainsi que des initiatives mises en œuvre afin de renforcer le système de contrôles internes. Je suis heureuse d'informer que les recommandations formulées par l'OIG en 2007, de même que celles de 2005 et des années précédentes ont, toutes, été appliquées et menées à bonne fin. Toutefois, à la date à laquelle est élaboré ce rapport, quatre recommandations sur les soixante-quatorze formulées en 2006 (soit 5%) sont encore en suspens, dont deux qui ont été considérées comme présentant un risque élevé. Ces recommandations de 2006 encore en suspens portent sur les processus opérationnels relatifs aux avances au titre des frais de voyage et les procédures de l'OSC, qui dépendent de la conclusion de l'initiative de transformation et de modernisation du SAF. En outre, vingt-deux (22) recommandations sur les cinquante-deux formulées en 2008 (soit 42%) en sont encore à différents stades d'application, dont onze qui ont été considérées comme présentant un risque élevé. L'Inspecteur général a été informée par le SAF que les initiatives mises en œuvre dans le cadre de son projet STAMP mettront en application dans leur totalité ces recommandations en suspens, s'attaqueront aux faiblesses opérationnelles et amélioreront la gouvernance.

Les efforts proactifs déployés en permanence par l'OIG ont facilité et encouragé une communication sans entrave avec le Secrétariat général. Ils incluent les consultations pendant la réalisation des audits, la distribution des versions préliminaires des rapports d'audit avant que ceux-ci ne soient approuvés par le Secrétaire général, les discussions sur les activités opérationnelles ainsi que la planification des opérations, la révision des procédures opérationnelles avant leur distribution et la participation, en qualité d'observateur, à diverses réunions du SG/OEA. Dans le rapport de vérification des états financiers de 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a réaffirmé le caractère et le rôle importants de l'OIG qui garantit, de manière fondamentale et permanente, l'évaluation et de la préservation du système de contrôles internes. La Commission a également commenté la relation de travail franche et constructive et la solide coopération permanente entre l'OIG et le Secrétariat général. L'OIG continue à avoir un impact cohérent, constructif, continu et positif sur l'efficacité et la rentabilité globale du SG/OEA.

La Commission des vérificateurs extérieurs a émis un avis inconditionnel (« sans réserves ») dans son rapport sur la vérification des états financiers de 2008 de tous les fonds importants et de toutes entités gérées par le SG/OEA. Elle a affirmé que, dans l'ensemble, la structure des contrôles internes de l'OEA était efficace et bénéficie des efforts permanents du SG/OEA pour parvenir à de bons résultats administratifs et réaliser des économies. Le rapport de la Commission contenait des recommandations portant sur l'amélioration des contrôles exercés sur les immobilisations, le suivi des biens inscrits à l'inventaire et des rapports sur ces biens, les technologies de l'information et le plan stratégique en matière de technologies de l'information, la quantité de personnel dans les bureaux hors siège, les rapprochements bancaires de ces bureaux et les notations. Il insistait plus particulièrement sur les services de qualité et les résultats, la réingénierie des opérations, l'élaboration de rapports financiers mettant en évidence le lien entre l'utilisation des ressources et la réalisation des objectifs stratégiques, l'utilisation des recettes au titre du recouvrement des coûts indirects (RCI), la gestion des projets, les réformes en matière de gestion des ressources humaines, l'automatisation de la gestion des frais de voyage, une stratégie intégrée en matière de biens immeubles, le processus d'acquisition pour les petits achats et la transition vers les normes IPSAS

Je suis heureuse de voir qu'en 2008 et 2009, suite aux recommandations formulées par le Bureau de l'Inspecteur général et la Commission des vérificateurs extérieurs, le Secrétariat général a entrepris des efforts importants visant à mener des réformes administratives et à améliorer les notations et la reddition de comptes et que ces efforts se sont traduits par des

économies, une cohérence et une efficacité accrues dans toute l'Organisation. L'Inspecteur général félicite les différentes dépendances du Secrétariat général qui ont mis en œuvre un certain nombre d'initiatives en vue d'une meilleure gouvernance. Plusieurs de ces initiatives en sont encore à l'étape de l'élaboration. Outre le recouvrement des sommes dues à l'Organisation, on peut résumer comme suit quelques-uns des résultats notoires obtenus en matière de contrôles internes au sein de l'OEA, suite aux efforts conjugués du Secrétariat général et de l'OIG :

- La Commission des vérificateurs extérieurs a déterminé qu'en 2008 la structure globale des contrôles internes du Secrétariat général, pour l'essentiel, était satisfaisante.
- Aucune faiblesse sérieuse ou condition de nature à être signalée n'a été constatée.
- La Commission a exprimé sa satisfaction pour la solide coopération permanente qui existe entre l'OIG et le SG/OEA et a loué leur relation de travail franche et constructive.
- Les recommandations formulées par l'OIG en 2007 ainsi que celles formulées en 2005 et les années précédentes ont toutes été mises en application et menées à bonne fin. Soixante-dix recommandations sur les soixante-quatorze formulées en 2006 (soit 95%) ainsi que trente recommandations sur les cinquante-deux de 2008 ont été mises en application.
- Les principaux processus opérationnels du Département des services budgétaires et financiers (DSBF) ont été élaborés et documentés et plusieurs rapports, notamment le rapport du Trésorier et le rapport trimestriel sur la gestion des ressources, ont été distribués.
- Les pratiques de recrutement des ressources humaines, notamment le mécanisme d'engagement du personnel et les descriptions de poste normalisées, ont été modernisées et il s'avère indispensable de modifier les Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général.
- Des guides et des manuels de procédures du Département des ressources humaines (DRH) ont été élaborés pour les opérations de ce Département ; ils donnent des orientations pour la direction des missions d'observation des élections.
- Un guide pour les demandes de soumission en bonne et due forme et pour l'évaluation de ces soumissions a été publié.
- Une formation au Système informatisé de l'OEA (OASES) a été donnée à plusieurs techniciens administratifs dans les bureaux hors siège de l'OEA.
- Le module des immobilisations de l'OASES a été mis en place et toutes les informations de l'ancien système FASSETS y ont été transférées afin d'assurer le suivi des biens inscrits à l'inventaire.
- Le Département des services informatiques et technologiques (DSIT) a entrepris plusieurs améliorations, notamment la version technique améliorée de l'*Oracle Electronic Business Suite* (OASES). La formation à *Oracle Discoverer* a été dispensée aux usagers et un nouveau système de messagerie vocale a été installé.
- Plusieurs systèmes d'information ont été mis au point ou améliorés pour différents secteurs du Secrétariat général, notamment pour le Département des conférences et réunions, le Département des ressources humaines et le Département du développement humain.
- Les fournisseurs inactifs ont été éliminés de la liste des fournisseurs.
- Les directives pour le recouvrement des coûts indirects (RCI) ont simplifié et centralisé la politique de l'OEA sur le recouvrement partiel des coûts indirects engagés dans la gestion des contributions aux fonds spécifiques.

En outre, en exécution de la résolution AG/RES. 1 (XXXVI-E/08) qui demandait de déployer des efforts afin d'encourager une culture d'austérité, d'efficacité et de rentabilité, sous la direction du Secrétaire général et conformément aux recommandations de l'Inspecteur général et de la Commission des vérificateurs extérieurs, le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières a mis en œuvre des initiatives qui devraient prendre fin en 2009 et d'autres qui devraient continuer jusqu'en 2012. Ces initiatives peuvent être résumées comme suit :

- Le module des immobilisations de l'OASES va passer progressivement sous la tutelle du DSBF, et ce, avant la fin de l'année 2009.
- Tous les techniciens administratifs des bureaux hors siège de l'OEA sont censés recevoir une formation en 2009 et il est prévu que la responsabilité de mener à bien les tâches relatives à l'OASES ainsi que le suivi connexe qui, pour le moment, incombe au Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège, vont diminuer.
- Le DRH a lancé de nouveaux programmes de formation destinés à renforcer les compétences dans le domaine de la gestion et du leadership. Ces actions de formation devraient avoir lieu en 2009.
- En collaboration avec le DSBF et le projet STAMP, le Bureau des services d'achat (OSC) a entrepris la redéfinition du module d'acquisition qui fait partie de l'OASES et une nouvelle structure devrait être mise en place en 2009.
- Les initiatives concernant la transformation et la modernisation des processus opérationnels du DSBF dans le cadre du STAMP, les normes IPSAS, les systèmes de gestion des ressources humaines, les mécanismes d'évaluation et d'exécution des projets vont continuer en 2010 et jusqu'en 2012.
- Des efforts sont actuellement entrepris pour convertir les applications et les processus financiers afin qu'ils sont compatibles avec les normes IPSAS et mettre les politiques budgétaires et financières de l'OEA en conformité avec les Normes internationales (2011-2012).

Dans son rapport annuel pour l'année 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a souligné la nécessité de s'assurer que les questions relatives au contrôle sont prises en considération dans les initiatives de gouvernance et de modernisation administrative de l'OEA. Elle a répété sa recommandation au SG/OEA demandant que soit élaboré un plan d'action qui permettra de passer du Règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur aux normes IPSAS, d'entreprendre un effort de diffusion auprès des utilisateurs internes et externes des états financiers et de leur expliquer quelles seront les répercussions des nouvelles normes sur les informations financières.

Bien que la Commission ait reconnu que le SG/OEA a mis en œuvre des initiatives et réalisé des améliorations, notamment le projet de transformation et de modernisation du SAF (STAMP), qui ont commencé à s'attaquer à plusieurs faiblesses opérationnelles, elle a souligné la nécessité de veiller à ce que le groupe spécial fasse part de ses plans aux parties prenantes internes, aux États membres et aux partenaires extérieurs, car la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP) est cruciale pour que le programme de modernisation aille de l'avant. En 2008, outre les recommandations demandant d'aborder le manque de ressources suffisantes qui empêche l'OEA de réaliser ses principaux objectifs ainsi que la nécessité de déployer des efforts de diffusion et de communication auprès des usagers pour que le passage aux normes IPSAS soit réussi, en 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des recommandations concernant la structure des contrôles internes, et notamment la nécessité :

- de poursuivre le projet de transformation et de modernisation du SAF visant à actualiser, moderniser et transformer les procédures et les processus opérationnels;
- que le Conseil permanent adopte les normes IPSAS et que l'OEA engage ses vérificateurs extérieurs et ses autres experts à donner des services conseils sur la transition vers les normes IPSAS;
- de mettre en œuvre le module de gestion des projets dans l'OASES et de s'assurer que les utilisateurs sont suffisamment formés aux caractéristiques du module;
- de mettre en application les réformes ayant trait à la gestion des ressources humaines;
- de simplifier la procédure pour les petits achats, en appliquant les contrôles internes appropriés, ainsi que les pratiques relatives aux frais de voyage, en appliquant également les contrôles internes appropriés;
- de doter tous les bureaux hors siège du personnel adéquat, en fonction du degré d'activité des projets et en appliquant les contrôles internes nécessaires;
- d'établir la responsabilité gestionnaire sur les immobilisations;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique en matière de technologies de l'information qui soit conforme au plan-cadre stratégique de l'OEA.

L'Inspecteur général partage les recommandations de la Commission en ce qui concerne la transition efficace et réussie vers l'adoption des Normes internationales de comptabilité ainsi que le renforcement de la responsabilité gestionnaire et l'amélioration de la transparence.

Outre les problèmes mentionnés dans le rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs de 2008 et la structure des contrôles internes en général, parmi les défis qu'affronte le SG/OEA en 2009, ceux qui préoccupent l'Inspecteur général sont notamment les suivants :

- Le manque de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de son mandat en temps opportun.
- Plusieurs processus opérationnels, notamment la gestion des ressources humaines et des inventaires, ne sont pas pleinement intégrés à l'OASES.
- Plusieurs processus opérationnels, notamment ceux concernant les voyages, doivent être automatisés afin de réduire les risques d'erreurs inhérents aux processus manuels.
- Il faut disposer de manuels de procédures écrits pour tous les processus opérationnels du SG/OEA.
- Plusieurs processus opérationnels doivent être révisés et améliorés, notamment le traitement comptable des avances au titre des frais de voyage, l'affectation en temps opportun des fonds reçus des donateurs, les pratiques de recrutement du personnel d'appui temporaire, des professionnels locaux et des titulaires de contrats à la tâche.
- Il s'avère nécessaire que le DSBF exerce une supervision opportune et systématique des fonctions financières et administratives du SG/OEA, y compris en réalisant des visites aux bureaux hors siège.
- La politique de recouvrement des coûts indirects doit être révisée et améliorée afin d'apporter une solution à la préoccupation exprimée par le SAF dans le document CP22821.
- Il faut élaborer un plan pour réaliser la transition entre le Règlement financier et budgétaire en vigueur et les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), qui prévoit notamment le nettoyage des données.
- Les processus d'enregistrement et de suivi des biens inscrits à l'inventaire dans les bureaux hors siège ont besoin d'être améliorés.
- Il faut dispenser une formation aux fonctions administratives qui n'incombent pas au Bureau de coordination du Bureau du Secrétaire général adjoint, notamment une

formation au Règlement financier et budgétaire, aux personnels des entités et des unités techniques des bureaux hors siège.

Depuis un certain nombre d'années, la Commission et l'Inspecteur général se déclarent préoccupés par la dotation en personnel de l'OIG et la Commission a recommandé que les demandes de personnel supplémentaire de l'Inspecteur général bénéficient de la priorité et qu'elles soient accueillies favorablement. Un plan de dotation en personnel propre à satisfaire les besoins en personnel de l'OIG a été soumis au Secrétaire général en 2007, en exécution des recommandations formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs. En 2008, la Commission a exprimé sa préoccupation indiquant que la dotation de l'OIG devait rester proportionnée à l'augmentation des activités programmatiques et a également réaffirmé sa recommandation demandant que le Secrétariat général, en collaboration avec l'OIG, mette au point une méthode de nature à garantir que des fonds adéquats provenant du recouvrement des coûts indirects sont destinés aux activités de suivi des audits. En 2008, l'OIG a reçu US\$109.005 au titre des RCI, ce qui inclut US\$67.000 qui ont servi à couvrir la rémunération du technicien d'audit. Le manque de ressources adéquates entrave la capacité de l'OIG à donner des réponses appropriées aux besoins du SG/OEA en matière d'audit, à élaborer des rapports en temps opportun, à assurer un suivi systématique des recommandations en suspens et à mettre en application les recommandations de la Commission relatives à la formation et à l'évaluation par les pairs.

L'Inspecteur général relève directement du Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Instruction 95-05, le Règlement budgétaire et financier et les procédures en la matière ainsi que par d'autres directives de l'OEA. Elle jouit d'une indépendance totale pour la planification des programmes d'audit et dans toutes les activités des audits ; elle jouit également d'une autonomie technique complète et de l'autonomie la plus large possible en matière de gestion. Malgré son indépendance opérationnelle, l'OIG fonctionne comme une composante essentielle du Secrétariat général, assurant une administration rationnelle des ressources et créant un climat de responsabilisation, de transparence, propice à de meilleurs résultats dans l'exécution des programmes de l'OEA. L'OIG est soumis aux contraintes financières du Secrétariat général.

L'Annexe 3 à ce rapport contient le programme de travail de l'OIG pour l'année 2009, lequel tient compte des problèmes mentionnés dans le rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs pour l'année fiscale 2008. Le programme de travail de l'OIG a pour objet de centrer les efforts sur l'examen des activités présentant le degré de risque le plus élevé et de celles qui promeuvent les économies, l'efficacité et la rentabilité dans les opérations du SG/OEA. Il prévoit la révision de plusieurs processus opérationnels et de différentes transactions traitées par le SAF, y compris dans les bureaux hors siège, ainsi que des projets financés par des fonds spécifiques et par le FEMCIDI.

I. INTRODUCTION

En application de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, j'ai l'honneur de soumettre à la considération du Conseil permanent le Rapport annuel relatif aux activités d'audit réalisées par le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le rapport renvoie à des propositions formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs et analyse les ressources afin de déterminer si elles sont adéquates, y compris en ce qui concerne la quantité de personnel affecté au Bureau de l'Inspecteur général.

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Mandat

Conformément à l'article 117 des Normes générales de fonctionnement, le Secrétaire général a établi des procédures appropriées pour l'audit interne afin de vérifier la conformité aux normes et aux règlements en vigueur, en particulier par un examen systématique et sélectif des opérations officielles et des procédures opérationnelles se rapportant aux ressources gérées par le Secrétariat général. Le Secrétariat général a pour politique de maintenir un système d'audit interne rationnel et indépendant, de nature à aider le Secrétaire général et les organes directeurs à assurer le suivi de la manière dont les différents échelons de direction s'acquittent de leurs responsabilités en ce qui concerne les programmes et ressources du Secrétariat général et respectent le système juridique qui régit le Secrétariat général.

L'audit interne, conformément aux Normes pour la pratique professionnelle qui le régissent, constitue une activité indépendante et objective de conseil et de garantie conçue pour créer une valeur ajoutée et améliorer le fonctionnement de l'Organisation. La fonction d'audit interne établit un programme continu d'évaluation des tâches, de maintien de l'intégrité financière et de mesure de la conformité aux règles, politiques et procédures opérationnelles, de protection des actifs, d'économie et de rentabilité dans l'utilisation des ressources ainsi que d'évaluation de l'efficacité dans la gestion des programmes et des projets pour atteindre les objectifs recherchés. Les contrôles d'accès visant à préserver les actifs, ce qui inclut la division appropriée des attributions, ont été conçus pour protéger les actifs et les archives contre les dommages matériels, le vol, les pertes, la mauvaise utilisation ou les altérations non autorisées.

Des contrôles internes satisfaisants constituent une condition indispensable pour mesurer correctement l'exécution d'un programme et l'obtention de résultats. La structure des contrôles internes donne le ton à une organisation et jette les bases de la manière dont le risque est considéré et abordé par la direction. La direction du SG/OEA est responsable de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôles internes satisfaisante de nature à garantir raisonnablement la réalisation des objectifs de l'OEA. Les systèmes d'information font partie intégrante du volet information et communication des contrôles internes. L'audit interne est un élément fondamental de l'ensemble des systèmes de responsabilité gestionnaire et il contribue à détecter et à corriger les conditions qui constituent des risques inutiles, identifie les possibilités d'amélioration et aide l'Organisation à atteindre ses objectifs, tout en maintenant les risques à un niveau tolérable.

L’Instruction 95-05, émise par le Secrétaire général le 8 mai 1995, a créé le Bureau de l’Inspecteur général et lui a donné pour mandat d’appliquer les procédures d’audit interne et d’exécuter les activités connexes. Cette Instruction contient également la déclaration de responsabilité, la finalité et la sphère de compétence du Bureau en ce qui a trait aux audits internes et établit la composition du Bureau de l’Inspecteur général. La finalité du Bureau de l’Inspecteur général est de conseiller et d’épauler le Secrétaire général et, à travers lui, les sous-secrétaires, les directeurs et les autres cadres supérieurs du Secrétariat général dans l’accomplissement de leurs attributions en mettant à leur disposition des analyses, des évaluations, des enquêtes, des recommandations et des observations sur les activités qu’il a analysées. En particulier, le Bureau de l’Inspecteur général est chargé d’assurer un examen systématique de la gestion de l’Organisation et des contrôles comptables, d’aider à renforcer les contrôles et d’accroître la rentabilité de tous les secrétariats, sous-secrétariats, départements, programmes, divisions, bureaux, unités, activités et projets du Secrétariat général de l’OEA, tant au siège que dans les États membres. Conformément aux Normes générales de fonctionnement, les audits sont axés plus particulièrement sur les propositions émanées de la Commission des vérificateurs extérieurs, notamment en ce qui concerne la nécessité de concentrer l’attention sur les secteurs à haut risque. L’OIG formule des recommandations visant à promouvoir les économies, l’efficacité et la rentabilité des opérations du Secrétariat général et aide tous les niveaux de direction à prévenir ou à détecter les fraudes et les abus.

L’Instruction 05-08 corr. 1, émise le 14 avril 2005, trace les grandes lignes de la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des actes d’inconduite financière et administrative. Elle protège les dénonciateurs d’irrégularités, les informateurs et les témoins contre les représailles qui pourraient être exercées contre eux pour avoir fait état de ces allégations et elle est fondamentale dans la lutte contre les fraudes. La ligne téléphonique directe de l’OIG est utilisée de manière efficace et constitue un mécanisme supplémentaire pour notifier des allégations de comportement non éthique, des actes d’inconduite ou de corruption ou des activités frauduleuses impliquant des transactions financières traitées par le personnel du SG/OEA et par des titulaires de contrats à la tâche. Cette Instruction établit que l’Inspecteur général, le Sous-secrétaire aux questions administratives et financières, le Directeur du Département des ressources humaines, le Directeur du Département des services juridiques et le Président de l’Association du personnel sont autorisés à recevoir les informations qui leur sont données par des informateurs. Tout responsable qui reçoit des informations pertinentes doit en informer rapidement l’Inspecteur général, par écrit, avec copie au Secrétaire général, aux fins d’adoption des mesures appropriées.

L’OIG s’emploie principalement à aider les États membres et le Secrétariat général à gérer les ressources de manière rationnelle et à créer un climat de responsabilisation et de transparence, propice à l’obtention de meilleurs résultats dans l’exécution des programmes de l’OEA. Les activités d’audit sont menées afin de déterminer si les fonctions de planification, d’organisation, de gestion, de documentation, d’enregistrement comptable, de garde et de contrôle des ressources sont remplies de manière rationnelle, efficace et économique et si elles sont conformes :

- i) aux instructions, aux politiques, aux normes, aux règlements, aux manuels, aux procédures et aux autres dispositions administratives établis ;
- ii) aux objectifs généraux de l’Organisation et aux normes les plus élevées de la pratique administrative.

L'OIG élabore des rapports sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes au sein du Secrétariat général, y compris sur l'intégrité des informations financières, le respect des directives régissant la gestion des programmes de l'OEA, l'efficacité de la gestion des programmes et des projets par rapport aux termes des accords qui ont été signés, la rentabilité et l'efficacité du système informatique OASES, les contrôles de la sécurité et des applications ainsi que l'utilisation rationnelle et la préservation des actifs. Les rapports d'audit identifient les initiatives stratégiques utilisées par l'OIG et formulent des recommandations visant à corriger les faiblesses détectées et à améliorer la reddition de comptes et les résultats dans tout le Secrétariat général. L'OIG évalue les composantes des contrôles internes par rapport aux risques identifiés au sein du Secrétariat général, y compris la structure organisationnelle, les normes opérationnelles et les risques afférents aux programmes ou aux opérations.

B. Qualité des travaux

L'OIG garantit la qualité de son travail en s'acquittant de ses attributions conformément aux dispositions de son mandat, aux règlements et directives du Secrétariat général et aux normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne approuvées par l'Institut des vérificateurs internes. Ces normes régissent l'indépendance, les compétences, l'objectivité et la diligence de l'OIG, la portée et l'exécution de la vérification interne et le soin professionnel qui doit caractériser les services d'audit. Les normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne stipulent que les vérificateurs de l'OIG doivent appliquer et respecter les principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence et montrer le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives aux activités examinées. Tous les membres du personnel professionnel du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes.

C. Mécanisme utilisé par l'OIG pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations

En application de l'Instruction 95-05, l'Inspecteur général soumet des rapports contenant les résultats des audits et ses recommandations au Secrétaire général. Le Secrétaire général achemine les résultats et les recommandations des rapports d'audit aux directeurs après les avoir approuvés. L'Instruction 95-05 prévoit également que, dans les trente jours qui suivent la réception du rapport transmis par le Secrétaire général, les directeurs doivent veiller à ce que des mesures correctrices appropriées aient été prises ou planifiées à la lumière des recommandations formulées ou des déficiences signalées par l'Inspecteur général. Les recommandations de l'OIG visent à contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion, à une plus grande responsabilisation du personnel et à une transparence accrue ; ces recommandations reçoivent les notations suivantes : Risque élevé, Risque moyen et Risque faible. On considère que les recommandations présentant un risque élevé ont des conséquences d'une portée considérable sur les performances du Secrétariat général et sur sa capacité à s'acquitter des activités qui lui ont été confiées. La mise en application de ces recommandations peut nécessiter le recouvrement de sommes qui sont dues à l'Organisation et aurait pour résultat une amélioration de la productivité, des flux de travail et de l'efficacité des programmes. L'Inspecteur général doit faire rapport à la Commission des vérificateurs extérieurs sur l'élaboration de tous les rapports soumis au Secrétaire général.

Dans son rapport annuel de 2008, la Commission a réaffirmé que l'OIG est un mécanisme permanent et fondamental qui garantit l'évaluation et le maintien des contrôles internes. Le taux de mise en œuvre des recommandations approuvées constitue un facteur important pour déterminer l'adéquation des services d'audit fournis par l'OIG. Le suivi des mesures prises pour mettre en application les recommandations formulées est d'une importance

capitale pour déterminer les effets de l'OIG sur le Secrétariat général et mesurer les améliorations apportées. Pour identifier les actions prises pour remédier aux déficiences signalées dans les rapports d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général est parvenu à mettre en place un système de suivi des mesures prises par le Secrétariat général pour donner suite à ses recommandations. Ce système de suivi évalue l'efficacité des mesures adoptées pour mettre en application les recommandations et les rapports produits par ce système sont soumis à la Commission des vérificateurs extérieurs dans le cadre de l'examen annuel que réalise cette Commission.

III. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS D'AUDIT

A. Audits complètement terminés

Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, douze audits ont été menés à bonne fin. L'OIG a concentré ses activités d'audit sur les secteurs à haut risque, car ce sont eux qui ont le plus de possibilités d'affecter la capacité de l'OEA à s'acquitter de ses mandats, et notamment sur les risques inhérents à des processus opérationnels sélectionnés au sein du Département des services budgétaires et financiers, sur les paiements en double effectués par le SG/OEA et les processus opérationnels des missions d'observation des élections ainsi que sur les processus opérationnels des bureaux hors siège de l'OEA au Belize, au Panama, au Paraguay, en Uruguay, à la Grenade, à Trinité-et-Tobago et en Équateur ainsi que sur les Unités techniques pour les projets du SG/OEA en Argentine et au Brésil. L'OIG a examiné vingt-quatre projets, ce qui inclut l'évaluation et l'analyse des transactions financières et des rapports de projets ainsi que de l'efficacité et de la rentabilité de la gestion de ces projets afin de déterminer si leurs activités ont été exécutées conformément aux termes des accords signés et si leurs objectifs ont été atteints d'une manière efficace en termes de coûts. Sur les vingt-quatre (24) projets examinés en 2008, quinze (15) étaient financés par des fonds spécifiques et neuf (9) l'étaient par le FEMCIDI. L'OIG a formulé cinquante-deux recommandations visant à corriger les faiblesses détectées en matière de contrôles internes. Tous les rapports soumis par l'Inspecteur général ont été approuvés par le Secrétaire général.

La Commission des vérificateurs extérieurs a émis un avis inconditionnel (« sans réserves ») dans son rapport sur la vérification des états financiers pour l'année 2008 de tous les fonds importants et de toutes entités gérées par le SG/OEA et a réaffirmé le caractère et le rôle importants de l'OIG en tant que mécanisme essentiel et permanent garantissant l'évaluation et le maintien de la structure de contrôles internes. L'Inspecteur général félicite les différentes dépendances du Secrétariat général qui ont entrepris un certain nombre d'initiatives pour mettre en application les recommandations faites par son Bureau et par la Commission des vérificateurs extérieurs dans le but d'améliorer les contrôles internes et la gouvernance. Outre le recouvrement des sommes dues à l'Organisation, les résultats les plus notoires de 2008 – résultats qui sont le fruit des efforts conjugués du Secrétariat général et de l'OIG - peuvent se résumer comme suit :

- La Commission des vérificateurs extérieurs a déterminé qu'en 2008, d'une manière générale, les contrôles internes du Secrétariat général étaient, pour l'essentiel, efficaces.
- Aucune faiblesse sérieuse ou aucune condition méritant d'être signalée n'a été détectée.
- La Commission s'est réjouie de la solide coopération permanente entre l'OIG et le SG/OEA et a loué la relation de travail franche et constructive.
- 95% des recommandations formulées par l'OIG en 2006, 100% de celles émises en 2007 et 58% de celles de 2008 ont été mis en application.

- Les principaux processus opérationnels du DSBF, notamment les rapports mensuels internes sur l'activité du module des dons et l'automatisation des activités de plusieurs bureaux hors siège, ont été mis au point et documentés.
- Plusieurs rapports, notamment le rapport du Trésorier et les rapports trimestriels sur la gestion des ressources, ont été distribués.
- Le DSBF a envoyé sept fonctionnaires dans les bureaux hors siège afin d'appuyer la gestion financière des missions d'observation des élections déployées dans ces États membres.
- Les pratiques de recrutement des ressources humaines, y compris les descriptions de poste normalisées, ont été modernisées et des projets de modification des Normes générales de fonctionnement qui portent sur le mécanisme d'engagement du personnel, la classification des postes, les recours et les notations ont été élaborés.
- Des manuels de procédures sur la gestion des ressources humaines au sein du Secrétariat général ont été élaborés et un guide pour les demandes de soumission en bonne et due forme et la procédure d'évaluation de ces soumissions a été publié.
- Le Bureau de la coordination des bureaux et unités hors siège, en collaboration avec le DRH et le DSBF, a formé le personnel technique et administratif et plusieurs techniciens administratifs des bureaux hors siège de l'OEA à l'utilisation de l'OASES.
- Le module des immobilisations de l'OASES a été mis en place et toutes les données et informations de l'ancien système FASSETS ont été transférées afin d'assurer le suivi des biens inscrits à l'inventaire.
- Le Département des services informatiques et technologiques (DSIT) a entrepris plusieurs améliorations, notamment la version technique améliorée de l'*Oracle Electronic Business Suite* (OASES). La formation à *Oracle Discoverer* a été dispensée aux utilisateurs et un nouveau système de messagerie vocale a été mis en place.
- Plusieurs systèmes d'information ont été mis au point ou améliorés pour différents secteurs du Secrétariat général, notamment pour le Département des conférences et réunions, le Département des ressources humaines et le Département du développement humain.
- Les fournisseurs inactifs ont été éliminés de la liste des fournisseurs.
- Des efforts ont été déployés afin de réduire le plus possible les transactions effectuées manuellement, notamment l'interface de téléchargement des factures des bureaux hors siège, l'interface de téléchargement des factures au titre des cartes de crédit, l'automatisation des rapprochements entre l'AMEX et les rapports d'OMEGA sur les billets d'avion.
- Les procédures destinées à incorporer les principales procédures du Département des ressources humaines dans le système informatisé OASES ont été élaborées, ce qui inclut trente guides de procédures portant sur des questions liées à la gestion des ressources humaines au sein du Secrétariat général ; ces guides seront utilisés en interne par le DRH.
- Les directives pour le recouvrement des coûts indirects (RCI) ont simplifié et centralisé la politique de l'OEA sur le recouvrement partiel des coûts indirects engagés pour gérer les contributions aux fonds spécifiques.
- Des manuels de procédures ont été distribués aux missions d'observation des élections afin de les orienter en ce qui concerne la conduite de ces missions et faciliter la gestion des projets à long terme.

En outre, en exécution de la résolution AG/RES. 1 (XXXVI-E/08) qui demandait de déployer des efforts afin d'encourager une culture d'austérité, d'efficacité et de rentabilité, sous la direction du Secrétaire général et conformément aux recommandations de l'Inspecteur général et de la Commission des vérificateurs extérieurs, le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières a mis en œuvre des initiatives qui devraient prendre fin en 2009 et d'autres qui devraient continuer jusqu'en 2012. Ces initiatives peuvent être résumées comme suit :

- Le module des immobilisations de l'OASES va passer progressivement sous la tutelle du DSBF, et ce, avant la fin de l'année 2009.
- Tous les techniciens administratifs des bureaux hors siège de l'OEA doivent recevoir une formation en 2009 et il est prévu que la responsabilité de mener à bien les tâches relatives à l'OASES et le suivi connexe qui, pour le moment, incombent au Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège, vont diminuer.
- Le DRH a lancé de nouveaux programmes de formation destinés à renforcer les compétences dans le domaine de la gestion et du leadership. Ces cours devraient avoir lieu en 2009.
- En collaboration avec le DSBF et le projet STAMP, le Bureau des services d'achat (OSC) a entrepris la redéfinition du module d'acquisition de l'OASES et une nouvelle structure devrait être mise en place en 2009.
- Les initiatives de transformation et de modernisation des processus opérationnels du DSBF dans le cadre du STAMP, les normes IPSAS, les systèmes de gestion des ressources humaines, les mécanismes d'évaluation et d'exécution des projets vont continuer en 2010 et jusqu'en 2012.
- Des efforts sont déployés actuellement pour convertir les applications et les processus financiers afin qu'ils soient compatibles avec les normes IPSAS et pour mettre les politiques budgétaires et financières de l'OEA en conformité avec les Normes internationales (2011-2012).
- Des projets visant à créer une équipe spéciale pour les bureaux hors siège dont l'une des attributions serait d'évaluer les procédures financières et opérationnelles des bureaux hors siège sont actuellement en cours.

Dans leur rapport annuel sur les états financiers de l'année 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a affirmé que les états financiers de l'OEA ne sont pas aussi utiles qu'ils devraient l'être parce qu'ils ne présentent pas ses passifs et ses actifs de manière réaliste. Elle a recommandé à l'OEA d'adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et d'engager des experts pour réaliser la transition vers les normes IPSAS. Bien que la Commission ait reconnu que le SG/OEA a mis en œuvre des initiatives et réalisé des améliorations, notamment le projet de transformation et de modernisation du SAF (STAMP), qui ont commencé à s'attaquer à plusieurs faiblesses opérationnelles, elle a souligné la nécessité de veiller à ce que le groupe spécial fasse part de ses plans aux parties prenantes internes, aux États membres et aux partenaires extérieurs, car la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP) est cruciale pour que le programme de modernisation aille de l'avant. Outre les recommandations demandant d'aborder l'insuffisance des ressources qui empêche l'OEA de réaliser ses principaux objectifs et soulignant la nécessité de déployer des efforts de diffusion et de communication auprès des usagers pour que le passage aux normes IPSAS soit réussi, en 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des recommandations relatives à la structure des contrôles internes, et a notamment souligné la nécessité :

- de poursuivre le projet de transformation et de modernisation du SAF pour actualiser, moderniser et transformer les procédures et les processus opérationnels ;
- que l'OEA adopte les normes IPSAS et envisage d'engager ses vérificateurs extérieurs et d'autres experts afin qu'ils donnent des conseils pour la transition vers les normes IPSAS ;
- de mettre en place le module de gestion des projets de l'OASES et de s'assurer que les utilisateurs ont été suffisamment formés aux caractéristiques du module ;
- de mettre en application les réformes relatives à la gestion des ressources humaines ;
- de simplifier le processus pour les petits achats, en appliquant les contrôles internes appropriés, ainsi que les pratiques relatives aux frais de voyage, en appliquant les contrôles internes appropriés ;
- de doter tous les bureaux hors siège du personnel adéquat, en fonction du degré d'activité des projets et en appliquant les contrôles internes nécessaires ;
- d'établir la responsabilité gestionnaire sur les immobilisations ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique en matière de technologies de l'information conforme au plan-cadre stratégique de l'OEA.

L'Inspecteur général est d'accord avec ces recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs.

B. Types d'audit

En 2008, l'OIG a concentré ses activités d'audit sur des problèmes financiers et de gestion qui avaient été identifiés par la Commission des vérificateurs extérieurs dans son rapport annuel de 2007, comme le prescrivent les Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général. Ces activités ont porté sur les opérations présentant le degré de risque le plus élevé et sur celles qui ont le plus de possibilités d'accroître la rentabilité, les économies et l'efficacité au sein du Secrétariat général.

L'Annexe 1 donne la liste des audits opérationnels et des audits de conformité réalisés en 2008, et l'Annexe 2 donne la liste des audits, par secteur technique. Les audits opérationnels n'examinent pas seulement les enregistrements comptables et les pièces justificatives, ils recommandent également des mesures qui se traduiront par une plus grande efficacité des opérations, une meilleure gestion, de meilleurs contrôles comptables, une diminution des coûts, une meilleure utilisation des actifs de l'OEA et qui éviteront les pertes. Dans le cadre des audits opérationnels, l'OIG examine les dépendances du SG/OEA et leurs opérations, ce qui inclut l'évaluation de leur structure, de leurs contrôles, de leurs procédures et de leurs processus. Cet examen a pour but d'évaluer si la planification, la qualité de la productivité, les économies, l'efficacité et la rentabilité d'une division, d'une activité ou d'une opération du Secrétariat général sont conformes aux objectifs du contrôle. Les audits de conformité sont réalisés pour déterminer si les systèmes ou les processus sont bien conçus et fonctionnent avec efficacité et pour s'assurer qu'ils sont conformes aux lois, règles, règlements, politiques et procédures internes pertinents ainsi qu'aux termes et aux conditions stipulés dans les accords de projet qui ont été signés entre l'Organisation et les États membres, les donateurs ou tout autre bailleur de fonds. Les activités d'audits opérationnels de 2008 ont été menées dans des dépendances du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières et du Sous-secrétariat aux questions politiques. L'OIG a également analysé les activités opérationnelles et la saisie de documents financiers de sept bureaux hors siège et de deux unités techniques pour les projets du SG/OEA. En 2008, il a analysé les dépenses et les rapports de projet de vingt-quatre (24) projets financés par des fonds

spécifiques et par le FEMCIDI afin de déterminer si leurs activités étaient exécutées en conformité avec les termes des accords signés et si leurs objectifs avaient été atteints de manière efficace en terme de coûts.

L’Instruction 05-08 corr. 1, émise le 14 avril 2005, énonce la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des cas d’inconduite administrative ou financière. Elle prévoit également la protection des dénonciateurs d’irrégularités, des informateurs et des témoins contre les représailles qui pourraient être exercées contre eux pour avoir dénoncé un manquement et est fondamentale dans la lutte contre les fraudes. La ligne téléphonique directe mise en place par l’Inspecteur général s’est avérée efficace ; elle constitue un mécanisme supplémentaire pour signaler les allégations de comportement non éthiques, l’inconduite d’un membre du personnel, les actes de corruption ou les activités frauduleuses dans les transactions financières traitées par le personnel du SG/OEA ou par des titulaires de contrats à la tâche. Les questions qui ont été portées devant le Bureau de l’Inspecteur général en 2008 et qui constituaient un risque inhérent pour les contrôles internes du Secrétariat général ou les anomalies identifiées dans les règlements et les politiques en vigueur ont fait l’objet d’enquêtes en vue d’adopter les mesures nécessaires.

C. Commentaires du SG/OEA aux rapports de l’OIG

Les États membres, le Secrétaire général et la Commission des vérificateurs extérieurs s’appuient sur l’OIG pour garantir en permanence le maintien de mécanismes de contrôle interne efficaces. La fonction d’audit interne fournit en permanence des données fiables qui sont utiles pour évaluer les performances, maintenir l’intégrité financière et mesurer la conformité aux politiques et procédures en place. L’appui du personnel de direction et son engagement sans réserve envers des contrôles rigoureux sont déterminants pour créer un climat propice à des contrôles internes satisfaisants et bien établis. L’efficacité de la fonction d’audit interne dépend de l’acceptation, par les directeurs, de leur responsabilité vis-à-vis des mécanismes de contrôle établis, ainsi que de l’application opportune des recommandations issues des rapports d’audit.

L’OIG analyse les résultats et les recommandations des audits avec les cadres supérieurs chargés des programmes durant l’entretien final dans le but d’expliquer les résultats de l’audit, d’obtenir leur accord sur ces résultats et de parvenir à un consensus sur les modalités de la mise en application, à un coût avantageux, de ces recommandations. Cette méthodologie ainsi que la soumission du projet de rapport aux fins de commentaires garantissent non seulement l’efficacité de la tâche de l’OIG mais ont pour conséquence que les résultats et les recommandations d’audit sont communiqués aux directeurs avant qu’ils ne soient soumis au Secrétaire général, pour approbation. Souvent, les faiblesses ont été corrigées avant que le rapport d’audit ne soit terminé et l’OIG tient compte de tous les commentaires et de toutes les observations de la dépendance contrôlée lorsqu’il termine ses rapports d’audit. L’OIG a constaté que cette pratique permet une transparence accrue, l’acceptation des résultats d’audit et l’application opportune de ses recommandations. L’Inspecteur général continue à entretenir une relation de travail professionnelle et efficace avec les responsables des divers secteurs du Secrétariat général en vue de garantir une mise en application satisfaisante et en temps opportun de ses recommandations et de corriger les faiblesses qui compromettent la rentabilité et l’efficacité de l’Organisation.

D. Suivi des audits

Le taux de réussite dans l'application des recommandations formulées par l'OIG est un indice utile pour déterminer si les services de l'OIG ont eu un impact cohérent et positif sur la rentabilité et l'efficacité générales de l'Organisation. Le système de suivi des suites données à ses recommandations qu'utilise l'OIG lui permet d'effectuer un suivi systématique des mesures prises, conformément aux dispositions de l'Instruction 95-05. La Commission des vérificateurs extérieurs s'appuie dans une grande mesure sur les rapports générés par ce système lorsqu'elle établit ses rapports annuels sur l'efficacité et la mise en œuvre des recommandations issues des audits internes. Ce système permet aussi d'obtenir des données précieuses pour la planification des futurs programmes de travail de l'OIG. Ces efforts de l'OIG ont contribué de manière notable à l'établissement, par la Commission des vérificateurs extérieurs, de rapports de vérification sans réserves sur les états financiers de tous les organes subsidiaires du Secrétariat général en 2008.

L'impact des activités de l'OIG sur le Secrétariat général est important, car ses recommandations ont pour but d'accroître la sensibilisation aux questions financières chez les membres du personnel et de veiller à ce que la structure des contrôles internes soit solide. Les résultats des audits réalisés en 2008 par l'OIG ont abouti à cinquante-deux recommandations destinées à améliorer constamment les résultats des programmes, la gestion rationnelle des ressources et la responsabilité gestionnaire. Ces recommandations sont classées dans les catégories suivantes : trente-trois sont considérées comme présentant un risque élevé, dix-huit un risque moyen et une un risque faible. Les recommandations de l'OIG sont axées sur l'efficacité et la rentabilité des processus opérationnels, l'infrastructure des systèmes, les applications, la sécurité et les contrôles, le respect des directives du SG/OEA, le renforcement de la responsabilisation et l'amélioration des résultats ainsi que sur la nécessité d'apporter des précisions, d'aborder les besoins de formation et les anomalies que contiennent les directives, de modifier les procédures obsolètes ou de mettre au point de nouvelles directives.

Je suis heureuse d'annoncer que les recommandations de l'OIG formulées en 2007 ainsi que celles formulées en 2005 et dans les années précédentes ont toutes été mises en application et menées à bonne fin. Toutefois, à la date à laquelle est élaboré ce rapport, quatre sur les soixante-quatorze recommandations formulées en 2006 (soit 5%) sont encore en suspens, dont deux qui ont été considérées comme présentant un risque élevé. Ces recommandations de 2006, encore en suspens, portent sur les processus opérationnels relatifs aux avances au titre des frais de voyage et sur l'amélioration des procédures de l'OSC. En outre, vingt-deux (22) recommandations sur les cinquante-deux formulées en 2008 (soit 42%), dont onze considérées comme présentant un risque élevé, en sont encore à différents stades de mise en application. Les recommandations à haut risque qui sont encore en cours d'exécution concernent la nécessité d'améliorer des processus opérationnels, des contrôles internes, la transparence et l'efficacité afin de renforcer la responsabilisation et l'exactitude des enregistrements au sein du Secrétariat général, ainsi que la formation. L'Inspecteur général a été informée par le SAF que les initiatives mises en œuvre dans le cadre de son projet STAMP mettront en application ces recommandations en suspens, s'attaqueront aux faiblesses opérationnelles et amélioreront la gouvernance.

E. Services conseils

En 2008, les Secrétaires, les sous-secrétaires, plusieurs directeurs et superviseurs ont consulté l'Inspecteur général sur des questions opérationnelles, notamment la mise en œuvre de recommandations qui suggéraient une restructuration organisationnelle, la modification de processus opérationnels et l'élaboration de directives et de normes ainsi que sur d'autres questions concernant les contrôles internes. L'OIG a également révisé plusieurs projets de manuels et de procédures avant qu'ils ne soient distribués et a émis des observations appropriées à leur sujet.

Les efforts proactifs déployés par l'OIG, dans le cadre des consultations menées pendant l'audit, la distribution du projet de rapport d'audit, aux fins de commentaires, avant que celui-ci ne soit soumis, pour approbation, au Secrétaire général, ainsi que les discussions sur les activités et les processus opérationnels actuels et proposés, de même que la révision des procédures opérationnelles avant que celles-ci ne soient distribuées, ont pour but de faciliter et d'encourager une communication sans entrave avec le Secrétariat général. Ces efforts ont non seulement amélioré l'efficacité et les effets des activités d'audit interne, ils ont aussi considérablement contribué au renforcement des contrôles internes dans tout le Secrétariat général ainsi qu'à la mise en application en temps voulu des recommandations demandant que soient corrigées les faiblesses détectées pendant les audits. Par ses efforts proactifs permanents, l'OIG encourage la gestion rationnelle des ressources, un climat de responsabilisation et de transparence, propice à l'amélioration des résultats dans l'ensemble du Secrétariat général. Le processus de consultation et de révision aide l'OIG à s'acquitter de son attribution qui consiste à être un mécanisme permanent et fondamental garantissant l'évaluation et le maintien d'une structure effective de contrôles internes. L'OIG continue d'avoir un impact cohérent, constructif, continu et positif sur l'efficacité et la rentabilité globales du SG/OEA.

IV. RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Un résumé des activités d'audit réalisées pendant l'année civile close le 31 décembre 2008 a été présenté au Conseil permanent, conformément aux dispositions de l'article 114 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général et à l'Instruction 95-05 du 8 mai 1995.

V. PARTICIPATION DE L'OIG À DES RÉUNIONS

L'OIG participe, en qualité d'observateur, à différentes réunions du Conseil permanent, de la Commission exécutive permanente du CIDI (CEPCIDI) et de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP). En 2008, l'Inspecteur général et des membres du personnel de l'OIG ont participé, en qualité d'observateurs, aux réunions de différentes commissions et groupes de travail du Secrétariat général, susceptibles d'avoir une incidence sur les contrôles internes, notamment celles de la Commission d'adjudication des marchés, de la Commission pour la liquidation des excédents et/ou des biens obsolètes (COVENT), de la Commission des questions administrative (CAM) et du Projet de transformation et de modernisation du SAF (STAMP).

L'Inspecteur général apprécie énormément la collaboration du Département des questions juridiques pour s'attaquer aux questions, qui, de l'avis de l'Inspecteur général, font courir un risque important à l'Organisation.

VI. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2009

L'Instruction 95-05 stipule que les activités d'audit doivent porter sur les opérations qui présentent le degré de risque le plus élevé et qui sont le plus susceptibles d'entraver la capacité de l'OEA à s'acquitter efficacement des activités qui lui ont été confiées et/ou sur celles qui ont le plus de possibilités d'accroître la rentabilité, les économies et l'efficacité. L'OIG doit aussi mener des audits systématiques et sélectifs de toutes les opérations en fonction d'un plan cyclique à longue échéance qui assure une vérification complète des comptes du Secrétariat général dans un délai raisonnable.

Le programme de travail pour l'année 2009 (voir l'Annexe 3) se concentre sur les propositions de la Commission des vérificateurs extérieurs, comme le demandent les Normes générales de fonctionnement, et les activités d'audit continueront à cibler les opérations présentant un risque élevé, comme le demande l'Instruction 95-05. La Commission des vérificateurs extérieurs appuie l'approche adoptée dans la planification des activités d'audit et elle y souscrit.

Bien que tous les bureaux hors siège n'utilisent pas l'OASES pour le traitement en ligne de leurs activités financières, de gros progrès ont été faits en ce qui concerne la connexion des opérations effectuées hors siège au système informatisé OASES, dans le but de centraliser et d'améliorer les processus opérationnels et financiers du SG/OEA. Au moment où ce rapport est rédigé, cinq bureaux hors siège auxquels a été déléguée la responsabilité de réaliser des transactions financières dans les États membres n'utilisent pas l'OASES pour le traitement en ligne de leurs opérations financières. De ce fait, le Bureau de la coordination des bureaux et unités hors siège du Secrétariat général dispense l'appui nécessaire pour le traitement des transactions financières par l'OASES, si nécessaire. L'Inspecteur général est consciente des efforts réalisés par le Bureau de la coordination des bureaux et unités hors siège, le Département des ressources humaines et le Département des services budgétaires et financiers, afin de satisfaire les besoins de formation dans ce domaine.

Les paiements effectués sur la base des ordres d'achat (objets de dépense 2 à 9) qui sont traités dans les bureaux et entités du SG/OEA se sont élevés à plus de 33,1 millions de dollars en 2008. Soixante-huit pour cent de ce montant ont été payés dans onze pays. Il faut également noter que le montant du budget autorisé du Fonds ordinaire pour tous les bureaux hors siège au titre des dépenses autres que les rémunérations du personnel s'est élevé à un million de dollars environ en 2008.

Dans son rapport annuel de 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a recommandé à l'OEA de veiller à ce que tous les bureaux hors siège soient dotés de la quantité de personnel appropriée, laquelle doit être proportionnée au volume d'activité des projets et à la nécessité de contrôles internes. L'OIG est d'avis que l'on envisage, compte tenu du nombre de transactions financières au titre des fonds spécifiques, d'utiliser les fonds spécifiques pour satisfaire les besoins de personnel supplémentaire dans certains des bureaux hors siège. Les visites systématiques du DSBF à ces bureaux qui ont été programmées dans le but d'exercer une surveillance appropriée et de réviser les transactions financières diminueraient le risque inhérent à la garde des actifs et aux registres comptables et réduirait la possibilité de faiblesses en matière de contrôles internes, notamment l'élaboration de rapports inexacts et la perte d'actifs.

Les pistes d'audit efficaces contrôlent la qualité des transactions, mettent en évidence la responsabilisation des directeurs pour les tâches qui leur ont été confiées et s'avèrent cruciales pour l'OIG car elles lui permettent de déterminer l'opportunité de l'audit. Dans ses rapports, l'OIG a souligné la nécessité de disposer dans le système OASES de pistes d'audit appropriées et il continue à insister sur le fait que le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières doit régler cette question de manière effective, pour améliorer la transparence de toutes les transactions traitées par le système OASES et renforcer la responsabilisation pour ces transactions.

Outre les problèmes mentionnés dans le rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs pour l'année 2008 et la structure des contrôles internes en général, les défis que doit relever le SG/OEA en 2009 et qui préoccupent l'Inspecteur général sont les suivants :

- Le manque de ressources en quantité suffisante pour que l'OIG puisse s'acquitter efficacement et en temps opportun de son mandat.
- L'OASES a été conçu comme un système intégré or, comme l'ont montré plusieurs rapports d'audit de l'OIG, de nombreux processus opérationnels, notamment la gestion des ressources humaines et des inventaires, ne sont pas pleinement intégrés à l'OASES.
- Plusieurs processus manuels accroissent le risque d'erreurs et la tendance à faire une application contradictoire des processus. C'est pourquoi le SG/OEA doit accomplir un effort précis afin d'automatiser plusieurs processus opérationnels, notamment celui concernant les voyages, et alerter sur la nécessité d'accélérer les processus de révision connexes.
- Il faut disposer de manuels de procédures écrits pour tous les processus opérationnels du SG/OEA.
- Plusieurs processus opérationnels doivent être révisés et perfectionnés, dans les plus brefs délais, afin d'améliorer l'intégrité des données et la confiance des utilisateurs dans le système OASES, notamment le traitement comptable des avances au titre des frais de voyage et des autres avances à justifier, l'affectation en temps opportun des fonds reçus des donateurs, les pratiques de recrutement du personnel d'appui temporaire, des professionnels locaux et des titulaires de contrats à la tâche
- Le Bureau de la coordination des bureaux et unités hors siège et le SAF doivent coordonner leurs efforts afin de s'assurer que tous les bureaux et entités hors siège sont connectés à l'OASES pour le traitement de leurs transactions financières et faciliter le suivi approprié de ces bureaux et unités.
- Le DSBF doit mettre sur pied une supervision opportune et systématique des fonctions financières et administratives du SG/OEA, comme le prescrit l'Instruction 08-01 rev. 2, ce qui inclut la réalisation de visites aux bureaux hors siège afin de réduire au minimum les risques inhérents aux contrôles internes dans ces bureaux.
- La politique de recouvrement des coûts indirects doit être révisée et améliorée afin d'aborder la préoccupation exprimée par le SAF dans le document CP22821, en particulier en ce qui concerne la consolidation et le renforcement de l'appui administratif dans tous les secrétariats et sous-secrétariats ainsi que la dotation appropriée en personnel, lequel fournira cet appui à un coût plus avantageux.
- Le passage du Règlement financier et budgétaire aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) exige le nettoyage préalable des données ainsi que l'élaboration d'un plan définissant clairement les processus opérationnels de l'OASES et ces activités doivent commencer le plus tôt possible.

- Les processus d'enregistrement et de suivi des biens inscrits à l'inventaire dans les bureaux hors siège ont besoin d'être améliorés afin de garantir l'exactitude des informations qui se trouvent au siège.
- Il faut former le personnel des entités et des unités techniques des bureaux hors siège aux fonctions administratives qui n'incombent pas au Bureau de coordination du Bureau du Secrétaire général adjoint, et notamment au Règlement budgétaire et financier.

En outre, il est nécessaire de prendre en temps opportun des mesures visant à accélérer :

- la simplification et l'intégration de différents processus opérationnels de l'OASES, notamment la gestion de toutes les ressources humaines, y compris les pratiques de recrutement du personnel d'appui temporaire et des professionnels locaux ainsi que le système d'archives qui permet un contrôle efficace du personnel ;
- la mise en adéquation des politiques budgétaires et financières de l'OEA avec les Normes internationales ;
- la conversion des applications et des processus financiers afin qu'ils soient compatibles avec les normes IPSAS qui traiteront de la méthode de la comptabilité d'exercice pour les transactions comptables, telles que les avances au titre des frais de voyage, les autres avances à justifier et la prise en compte de toutes les recettes et de tous les passifs.

VII. DOTATION EN PERSONNEL

Les ressources disponibles pour les activités d'audit du Bureau de l'Inspecteur général proviennent du Programme-budget du Fonds ordinaire et l'OIG est soumis aux contraintes financières de l'OEA. En 2008, les postes de l'OIG qui étaient financés par le Fonds ordinaire étaient les suivants : l'Inspecteur général, trois vérificateurs de classe P3, deux vérificateurs débutants de classe P2 et un vérificateur stagiaire de classe P1. Les ressources humaines de l'OIG sont complétées par des titulaires de contrats à la tâche, en fonction des ressources disponibles. L'utilisation de titulaires de contrats à la tâche pour compléter le personnel de l'OIG s'avère avantageux pour le Bureau. En 2008, l'OIG a également participé au programme de stages. En 2008 tous les postes vacants ont été pourvus. La Commission des vérificateurs extérieurs a exprimé sa préoccupation, considérant que la dotation en personnel de l'OIG devait rester proportionnée à l'accroissement des activités des programmes. Elle a recommandé à l'OEA de continuer à affecter à l'OIG une partie des fonds provenant de l'initiative RCI. Les effectifs sont restés les mêmes en 2008 et en 2009 et on m'a assurée que les effectifs de l'OIG resteraient inchangés dans le Programme-budget du Fonds ordinaire pour l'année 2010.

Les états financiers de 2008 soumis à la vérification montrent que le Secrétariat général a reçu des contributions aux fonds spécifiques s'élevant à US\$73,1 millions et que les dépenses et les engagements de dépenses se sont chiffrés à US\$ 70,9 millions. La Commission des vérificateurs extérieurs a réaffirmé dans son rapport annuel de 2008 que le nombre de projets financés par des fonds spécifiques pose d'importants problèmes de gestion. Elle a réitéré que le SG/OEA, en collaboration avec l'OIG, doit mettre au point une méthode propre à garantir que des fonds appropriés ont été prévus pour la réalisation d'audits de supervision des contributions aux fonds spécifiques. En 2008, l'OIG a reçu US\$109.000 provenant des fonds spécifiques au titre des RCI générés par ces fonds, y compris US\$67.005 qui ont couvert le coût des services du technicien d'audit de l'OIG.

L'Inspecteur général utilise de la meilleure manière possible les ressources disponibles afin d'obtenir des résultats qui donnent une valeur ajoutée aux services dispensés au SG/OEA et aux États membres. Le fait qu'il dispose de ressources insuffisantes pour mettre en œuvre ses initiatives stratégiques continue de causer des problèmes à l'OIG pour l'exécution de son mandat, lequel consiste à maintenir une importante couverture d'audit dans l'ensemble du Secrétariat général et à examiner de manière appropriée les projets gérés par celui-ci. Le manque de ressources adéquates entrave la capacité de l'OIG à répondre correctement aux besoins d'audit du Secrétariat général, à réaliser des audits sur une base cyclique à long terme afin de mener une vérification complète pendant une période de temps appropriée, à publier des rapports en temps opportun et à assurer un suivi systématique des recommandation en suspens.

Depuis un certain nombre d'années, la Commission des vérificateurs extérieurs et l'Inspecteur général déclarent qu'ils sont préoccupés par la question de la dotation en personnel de l'OIG et la Commission a recommandé que la demande de personnel supplémentaire présentée par l'Inspecteur général bénéficie de priorité et soit examinée favorablement. Dans son rapport de 2008, elle a fait des commentaires sur la dotation en personnel et le budget de l'OIG et a déclaré qu'elle était consciente de l'accroissement des activités des programmes et de la nécessité d'exercer une supervision adéquate, y compris par des examens périodiques de l'OIG.

VIII. CRÉDITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE

La formation permanente non seulement joue un rôle crucial dans l'amélioration des savoir-faire et des connaissances, mais elle donne également aux membres du personnel de l'OIG les moyens de réussir leur carrière professionnelle et de fournir des services d'audit interne de la plus haute qualité à l'OEA. Tous les professionnels du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes.

Des actions de formation à l'intention des membres du personnel de l'OIG sont en cours. Elles doivent leur permettre de conserver leur niveau de compétences, de se tenir au courant des tendances émergentes dans la pratique professionnelle de l'audit interne et elles garantiront que le personnel de l'OIG a reçu la formation voulue. Dans son rapport sur les états financiers de 2008, la Commission des vérificateurs extérieurs a réitéré ses recommandations des années précédentes, à savoir qu'il fallait affecter des fonds suffisants à l'OIG afin que son personnel puisse assister à des cours de formation afin qu'il acquière, chaque année, le nombre minimum de crédits de formation permanente qui est exigé.

Les professionnels de l'OIG reçoivent une formation en fonction des ressources disponibles. Outre la formation au sein de l'OEA, ils reçoivent une formation professionnelle à l'audit interne, qui leur est nécessaire pour s'acquitter de leurs attributions et remplir les conditions exigées par leur profession.

IX. INDÉPENDANCE

L'Inspecteur général dépend directement du Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Instruction n° 95/05 et le Règlement budgétaire et financier ainsi que par d'autres directives de l'OEA.

La fonction d'audit interne constitue un instrument de contrôle de la gestion qui mesure et évalue l'efficacité des autres mécanismes de contrôle de gestion. Pour garantir l'objectivité de l'analyse des faits et l'impartialité du jugement, l'OIG ne participe pas aux procédures opérationnelles et n'accomplit pas non plus de tâches quotidiennes liées aux processus de gestion, à l'exception des travaux d'analyse et d'évaluation de ces processus. L'Inspecteur général et les membres de personnel de l'OIG jouissent d'un accès intégral, sans entrave et illimité à l'ensemble des fonctions, activités, opérations, registres, biens et employés du Secrétariat général, chaque fois que cela est jugé nécessaire pour planifier ou exécuter une activité d'audit considérée indispensable à la réalisation de leur mandat. L'Inspecteur général jouit d'une indépendance totale pour la planification des programmes d'audit et de toutes les activités d'audit. L'OIG bénéficie d'une autonomie complète sur le plan technique et de la plus large autonomie de gestion possible. Malgré son indépendance opérationnelle, l'OIG fonctionne comme un élément essentiel du Secrétariat général et fournit aux États membres et au Secrétaire général des renseignements objectifs et utiles sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.

X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS

La Commission des vérificateurs extérieurs a formulé un avis « sans réserve » à propos des états financiers des entités du Secrétariat général pour l'année 2008 et a déclaré que, dans l'ensemble, elle est satisfaite des progrès accomplis par le Secrétariat général dans la mise en œuvre de ses recommandations, malgré les ressources limitées dont dispose l'OEA. La Commission a également indiqué que le contrôle interne sert de ligne de front pour la protection des actifs ainsi que pour la prévention et détection des erreurs et a affirmé que, pour l'essentiel, le système de contrôle interne de l'OEA est efficace.

L'Inspecteur général continue d'apporter des réponses aux préoccupations de la Commission et examine ces secteurs préoccupants dans les limites des ressources disponibles. Par ailleurs, la Commission a rendu hommage aux résultats que l'OIG continue d'obtenir malgré ses ressources limitées et elle a encouragé l'OIG à poursuivre ses activités de suivi permanent des audits afin de s'assurer qu'une action appropriée est mise en œuvre pour les recommandations encore en suspens. La Commission a également affirmé que l'OIG dispose encore, probablement, d'un personnel insuffisant compte tenu des nombreuses demandes d'assistance qu'il reçoit et elle a recommandé de lui affecter des fonds suffisants pour couvrir ses besoins de personnel et pouvoir assurer la supervision des fonds spécifiques, la formation permanente de son personnel et l'évaluation par des pairs, comme l'exigent les normes professionnelles.



Linda P. Fealing
Inspecteur général
Le 10 septembre 2009

Annexe 1

Secrétariat général de l'Organisation des États Américains		
N°	Bureau de l'Inspecteur général	Type d'audit
ACTIVITÉS D'AUDIT EN 2008		
01/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA au Belize et des projets sélectionnés	Conformité
02/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA au Panama et des projets sélectionnés	Conformité
03/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA au Paraguay	Conformité
04/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA en Uruguay et des projets sélectionnés	Conformité
05/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA à la Grenade, Carriacou et Petite Martinique et des projets sélectionnés	Conformité
06/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA à Trinité-et-Tobago et des projets sélectionnés	Conformité
07/08	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA en Équateur et des projets sélectionnés	Conformité
08/08	Rapport d'audit interne sur l'Unité technique pour les projets du SG/OEA en Argentine, gérée par le Département du développement durable, et sur des projets sélectionnés	Conformité
09/08	Rapport d'audit interne sur l'Unité technique pour les projets du SG/OEA au Brésil, gérée par le Département du développement durable, et sur des projets sélectionnés	Conformité
10/08	Rapport d'audit interne sur les paiements en double	Opérations
11/08	Rapport d'audit interne sur des processus opérationnels sélectionnés du DSBF	Opérations
12/08	Rapport d'audit interne sur les processus opérationnels des missions d'observation des élections	Opérations

Secrétariat général de l'Organisation des États Américains		
Bureau de l'Inspecteur général		
Audits, enquêtes, inspections et mémorandums, par secteur technique, en 2008		
Secteur technique	Secteur technique / sujet	AUDIT SG/OIG
Chapitre 2	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA au Belize et des projets sélectionnés	01/08
	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA au Panama et des projets sélectionnés	02/08
	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA au Paraguay	03/08
	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA en Uruguay et des projets sélectionnés	04/08
	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA à la Grenade, Carriacou et Petite Martinique et des projets sélectionnés	05/08
	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA à Trinité-et-Tobago et des projets sélectionnés	06/08
	Rapport d'audit interne sur le Bureau hors siège de l'OEA en Équateur et des projets sélectionnés	07/08
Chapitre 6	Rapport d'audit interne sur les processus opérationnels des missions d'observation des élections	12/08
Chapitre 7	Rapport d'audit interne sur l'Unité technique pour les projets du SG/OEA en Argentine, gérée par le Département du développement durable, et sur des projets sélectionnés	08/08
	Rapport d'audit interne sur l'Unité technique pour les projets du SG/OEA au Brésil, gérée par le Département du développement durable, et sur des projets sélectionnés	09/08
Chapitre 8	Rapport d'audit interne sur les paiements en double	10/08
	Rapport d'audit interne sur des processus opérationnels sélectionnés du DSBF	11/08

Annexe 3		
Secrétariat général de l'Organisation des États Américains		
Bureau de l'Inspecteur général		
Programme de travail en matière d'audits en 2009		
Audit	Secteur technique/ sujet	Dernier audit
1	Processus de passation des marchés	-
2	Systèmes de l'OASES	2006
3	Bourses	2006
4	Bureau hors siège de l'OEA à la Dominique et projets sélectionnés	2000
5	Bureau hors siège de l'OEA à la Jamaïque et projets sélectionnés	2001
6	Bureau hors siège de l'OEA au le Pérou et de projets sélectionnés	2005
7	Bureau hors siège de l'OEA à Sainte-Lucie et projets sélectionnés	2002
8	Bureau hors siège de l'OEA à Saint-Vincent et projets sélectionnés	2002
9	Bureau hors siège de l'OEA en Bolivie et projets sélectionnés	2005
10	Bureau hors siège de l'OEA au Costa Rica et projets sélectionnés	2004
11	Bureau hors siège de l'OEA à El Salvador et projets sélectionnés	2003
12	Dépenses au titre des frais de voyage en 2007 et 2008	
13	Cartes de crédit	